



Service Gestion de l'Assemblée

République Française

VILLE DE BASSE-TERRE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 05 MAI 2022

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE N° 02/2022 AFFICHÉ EN MAIRIE LE 13 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux et le Jeudi cinq du mois de mai, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du 29 Avril 2022, s'est réuni dans le Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 29 Avril 2022.

PRESENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1er Adjoint ; - Mme PETRO Sonia, 2ème Adjoint ; - M. RUART Alex, 3ème Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5ème Adjoint ; - Mme PAISLEY Yanetti, 6ème Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 8ème Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 9ème Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LAQUITAINE Liliane ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. TABAR Patrice ; - Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddy ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - M. PERAIN Franck ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - (*) Mme LACROIX Jenia ; - (***) M. REJON Philippe ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. PROCTIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - (*) Mme GUILLAUME Myriam ; - M. BROLIRON Jean-François, Conseillers Municipaux.

(*) Arrivée à 18 H 00
(***) Arrivée à 18 H 05

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme RODES Brigitte, 4ème Adjoint (procuration donnée à M. MIRRE Jocelyn) ; - M. GENDREY Roland, 7ème Adjoint (procuration donnée à Mme PAISLEY Yanetti) - Mme JEREMIE Marie- Louise (procuration donnée à M. FARIAL Harold) ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy (procuration donnée à M. BROLIRON Jean-François).

ABSENTS : M. GEOFFROY Luidji ; - Mme MONGE Dunia, Conseillers Municipaux

Les 23 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

Vote sur l'Ordre du Jour

- **Rapport N° 01** : Projet de délibération portant approbation des Comptes de Gestion 2021 du Comptable Public ;
- **Rapport N° 02** : Projet de délibération adoptant les Comptes Administratifs 2021 ;
- **Rapport N° 03** : Projet de délibération fixant les taux d'imposition 2022 des Taxes Directes Locales ;
- **Rapport N° 04** : Projet de délibération votant les Budgets Primitifs 2022 ;
- **Rapport N° 05** : Projet de délibération autorisant le Maire à engager des dépenses pour les Investissements dans les Cantines Scolaires dans le cadre du projet de France Relance ;
- **Rapport N° 06** : Projet de délibération modifiant le tableau des emplois communaux ;
- **Rapport N° 07** : Projet de délibération autorisant la mise en place de Badguses dans les différents sites de la Collectivité de Basse-Terre ;
- **Rapport N° 08** : Projet de délibération approuvant le Plan de Financement du déploiement du Télétravail ;
- **Rapport N° 09** : Projet de délibération approuvant le Projet de réalisation du terrain Multisport de Circonvallation et son Plan de Financement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE A L'UNANIMITE SOIT 28 VOIX POUR dont 5 procurations

L'Ordre du Jour proposé ci-dessus.

Ville de BASSE-TERRE – Conseil Municipal du Jeudi 05 Mai 2022

Compte-Rendu Synthétique N° 02/2022

Le tableau ci-après retrace le relevé de décisions des affaires inscrites à l'Ordre du Jour, ayant donné lieu à vote :

Par ailleurs, les délibérations mentionnées ci-dessous feront l'objet d'un affichage en Mairie, au retour de la Préfecture suite à la transmission au contrôle de légalité :

NUMERO D'ORDRE DU JOUR, INTITULE, REFERENCE DELIBERATION	DECISION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE
<p>01) DELIB N° 14/2022 REF : 7.1/ Décisions Budgétaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 DU COMPTABLE PUBLIC 	<p style="text-align: center;">LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS en avoir délibéré, D E C I D E A LA MAJORITE,</p> <p style="text-align: center;">SOIT 25 VOIX POUR dont 4 procurations Murielle)</p> <p>(Mme RODES Brigitte : - M. GENDREY Roland ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; Mme RENE-GABRIEL Murielle)</p> <p>6 ABSTENSIONS : (Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. PROCTIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Francine ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - M. BROLIRON Jean-François + (procuration de M. EUGENE- SALZEDO Willy)</p> <p>ARTICLE 1 : D'APPROUVER les Comptes de Gestion Du Comptable pour l'exercice 2021 du Budget Principal et du Budget Annexe Stationnement, dont les écritures sont conformes à celles des Comptes Administratifs 2021.</p> <p>ARTICLE 2 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.</p>
<p>02) DELIB N° 15/2022 REF : 7.1/Décisions Budgétaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • DELIBERATION ADOPTANT LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 	<p style="text-align: center;">LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS en avoir délibéré, D E C I D E A LA MAJORITE,</p> <p style="text-align: center;">SOIT 25 VOIX POUR dont 4 procurations Murielle)</p> <p>(Mme RODES Brigitte : - M. GENDREY Roland ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; Mme RENE-GABRIEL Murielle)</p>

	<p>6 ABSTENSIIONS : (Mme PENCHARD Marie-Luce : - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme EUILLAUME Myriam ; - M. BROLIRON Jean-François + (procuration de M. EUGENE- SALZEDO Willy)</p> <p>ARTICLE 1 : D'ADOPTER les Comptes Administratifs 2021 de la Commune de Basse-Terre.</p> <p>ARTICLE 2 : DE VOTER comme suit, les résultats définitifs des présents Comptes Administratifs 2021</p> <p>RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un solde positif d'investissement de l'exercice de +2 179 800,95 €. ▪ Un solde positif d'investissement global de clôture de +6 744 745,47 €. ▪ Un résultat global excédentaire de la section d'investissement (corrigé des restes à réaliser) de +7 210 606,81 €. ▪ Un solde positif de fonctionnement de l'exercice de +2 384 420,98 €. ▪ Un solde négatif de fonctionnement global de clôture de -991 096,10 €. ▪ Un résultat global déficitaire de la section de fonctionnement (corrigé des restes à réaliser) de -1 162 666,50 €. ▪ Un résultat global définitif (toutes sections) corrigé des restes à réaliser de +6 047 940,31 €. ▪ Le résultat global de clôture de la section de fonctionnement est négatif, les résultats de chaque section sont donc reportés automatiquement. ▪ Les restes à réaliser seront repris au Budget Principal 2022 de la Ville. <p>RESULTATS DU BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un solde positif d'investissement de l'exercice de +2 981 647,43 €. ▪ Un solde positif d'investissement global de clôture de +3 258 108,09 €. ▪ Un résultat global excédentaire de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser de +3 250 574,93 €. ▪ Un solde négatif de fonctionnement de l'exercice de -1 059 850,96 €. ▪ Un solde positif de fonctionnement global de clôture de +820 454,47 €. ▪ Un résultat global excédentaire de la section de fonctionnement (corrigé des restes à réaliser) de +812 764,96 €. ▪ Un résultat global définitif (toutes sections) corrigé des restes à réaliser de +4 063 339,89 €. ▪ Le résultat global de clôture de la section de fonctionnement est positif.
--	---

	<p>Le résultat global de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser est positif, il n'y a donc pas de besoin de financement. Les résultats de chaque section sont reportés automatiquement.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les restes à réaliser seront repris au budget annexe stationnement 2022. <p>RESULTATS CONSOLIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un solde positif d'investissement de l'exercice de +5 161 448,38 €. ▪ Un solde positif d'investissement global de clôture de +10 002 853,56 €. ▪ Un résultat global excédentaire de la section d'investissement (corrigé des restes à réaliser) de +10 461 181,74 € ▪ Un solde positif de fonctionnement de l'exercice de +1 324 570,02 € ▪ Un solde négatif de fonctionnement global de clôture de -170 641,63 €. ▪ Un résultat global déficitaire de la section de fonctionnement (corrigé des restes à réaliser) de -349 901,54 €. <p>Un résultat global définitif (toutes sections) corrigé des restes à réaliser de +10 111 280,20 €.</p> <p>ARTICLE 3. : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.</p>
<p>03) DELIB N° 16/2022 REF : 7.1/Décisions budgétaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • DELIBERATION FIXANT LES TAUX D'IMPOSITION 2022 DES TAXES DIRECTES LOCALES 	<p style="text-align: center;">LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS en avoir délibéré, D E C I D E A LA MAJORITE,</p> <p style="text-align: center;">SOIT 25 VOIX POUR dont 4 procurations</p> <p>(Mme RODES Brigitte : - M. GENDREY Roland : - Mme JEREMIE Marie-Louise : Mme RENE-GABRIEL Murielle)</p> <p>6 ABSTENSIONS : (Mme PENCHARD Marie-Luce : - M. PROCI DA Robert :- Mme GAUTHIEROT Franciane : - Mme GUILLAUME Myriam : - M. BROLIRON Jean-François + (procuration de M. EUGENE- SALZEDO Willy)</p> <p>ARTICLE 1. : D'ADOPTER les deux taux d'imposition 2022 des taxes directes locales comme suit :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • TAXE FONCIERE (Bâtie) : 67.08 % (41.81% de taux communal + 25.27% de taux départemental) • TAXE FONCIERE (Non bâtie) : 55.74 % <p>ARTICLE 2 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.</p>
<p>04) DELIB n° 17/2022 REF : 7.1/ Décisions budgétaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • DELIBERATION ADOPTANT LES BUDGETS PRIMITIFS 2022 	<p style="text-align: center;">LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS en avoir délibéré, D E C I D E A LA MAJORITE,</p> <p style="text-align: center;">SOIT 25 VOIX POUR dont 4 procurations (Mme RODES Brigitte ; - M. GENDREY Roland ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; Mme RENE-GABRIEL Murielle)</p> <p>6 ABSTENSIONS : (Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. PROCI DA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - M. BROLIRON Jean-François + (procuration de M. EUGENE - SALZEDO Willy)</p> <p>ARTICLE 1 : D'ADOPTER le Budget Principal 2022 et le Budget Annexe Stationnement 2022 de la Collectivité, avec reprise du résultat de l'exercice 2021 et des restes à réaliser comme indiqué aux tableaux visés à l'exposé des motifs ci-dessus.</p> <p>Ces budgets ont été votés par nature pour les deux sections de fonctionnement et d'investissement avec un vote global.</p> <p>ARTICLE 2 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.</p>
<p>05) DELIB N° 18/2022 REF : 9.1/ Autres Domaines de Compétences des Communes</p>	<p style="text-align: center;">LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, D E C I D E A L'UNANIMITE SOIT 30 VOIX POUR DONT 5 procurations</p>

<ul style="list-style-type: none"> • DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER DES DÉPENSES POUR LES INVESTISSEMENTS DANS LES CANTINES SCOLAIRES DANS LE CADRE DU PROJET DE FRANCE RELANCE 	<p>(Mme RODES Brigitte : - M. GENDREY Roland : - Mme JEREMIE Marie-Louise : - Mme RENE-GABRIEL Murielle : - M. EUGENE-SALZEDO Willy)</p> <p>ARTICLE 1 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce projet d'amélioration des cantines :</p> <p>ARTICLE 2 : D'INSCRIRE le montant prévisionnel de cette aide au budget prévisionnel 2022 de la Ville :</p> <p>ARTICLE 3 : DE DONNER le pouvoir à Monsieur le Maire de signer tout acte relatif à cette demande.</p> <p>ARTICLE 4 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.</p>												
<p>06) - DELIB N° 19/2022 REF : 4.1/ Personnel Titulaires et Stagiaires de la Fonction Publique Territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> • DÉLIBÉRATION MODIFIANT LE TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX 	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en avoir délibéré, DÉCIDE</p> <p>A L'UNANIMITÉ SONT 30 VOIX POUR DONT 5 procurations (Mme RODES Brigitte : - M. GENDREY Roland : - Mme JEREMIE Marie-Louise : - Mme RENE-GABRIEL Murielle : - M. EUGENE-SALZEDO Willy)</p> <p>ARTICLE 1 : DE CREEER au tableau des effectifs 4 emplois permanents à temps complet détaillé comme suit par suite de la mise en place des Tuk-Tuk :</p> <p>CREATION DE POSTES</p> <table border="1" data-bbox="400 622 655 1816"> <thead> <tr> <th>Direction</th> <th>Intitulé de poste</th> <th>Cat.</th> <th>Cadre d'emplois</th> <th>Temps de travail</th> <th>Effectif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Direction Solidarité, Animation du Territoire, Service à la Population</td> <td>Chauffeur TUK-TUK</td> <td>C</td> <td>Adjoint Technique</td> <td>100 %</td> <td>4</td> </tr> </tbody> </table> <p>Ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application des articles 3-2, 3-3 - 1° et 3-3 - 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.</p>	Direction	Intitulé de poste	Cat.	Cadre d'emplois	Temps de travail	Effectif	Direction Solidarité, Animation du Territoire, Service à la Population	Chauffeur TUK-TUK	C	Adjoint Technique	100 %	4
Direction	Intitulé de poste	Cat.	Cadre d'emplois	Temps de travail	Effectif								
Direction Solidarité, Animation du Territoire, Service à la Population	Chauffeur TUK-TUK	C	Adjoint Technique	100 %	4								

<p>07) - DELIB N° 20/2022 REF : 9.1/ Autres Domaines de Compétences des Communes</p>	<p>ARTICLE 2 : DE PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget communal.</p> <p>Le tableau des emplois communaux mis à jour est annexé à cette délibération. (****)</p> <p>ARTICLE 3 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.</p>
<p>• DELIBERATION AUTORISANT LA MISE EN PLACE DE BADGEUSES DANS LES DIFFERENTS SITES DE LA COLLECTIVITE DE BASSE- TERRE</p>	<p style="text-align: center;">LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré, DECIDE A LA MAJORITE, SOTT 25 VOIX POUR dont 4 procurations (Mme RODES Brigitte : - M. GENDREY Roland : - Mme JEREMIE Marie-Louise : Mme RENE-GABRIEL Murielle) 5 ABSTENSIONS : (M. PROCIDA Robert : - Mme GAUTHIEROT Franciane : - Mme GUILLAUME Myriam : - M. BROLIRON Jean-François + (procuration de M. EUGENE - SALZEDO Willy))</p> <p>ARTICLE 1. : D'APPROUVER l'engagement du programme d'études en vue de l'installation technique et financière du dispositif de contrôle automatisé des horaires. Les modalités relatives à son fonctionnement seront proposées lors d'un prochain conseil municipal, après avis des instances paritaires (comité technique (CT) et Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail - (CHSCT)).</p> <p>ARTICLE 2 : DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de la Ville Chapitre 21.</p> <p>ARTICLE 3 : D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.</p> <p>ARTICLE 4 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.</p>
<p>08) - DELIB N°21/2022 REF : 7.5/ Subvention</p> <p>• DELIBERATION APPROUVANT LE PLAN DE</p>	<p style="text-align: center;">LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE SOTT 29 VOIX POUR dont 5 procurations</p>

FINANCEMENT DU
DEPLOIEMENT DU
TELETRAVAIL

(Mme RODES Brigitte : - M. GENDREY Roland : - Mme JEREMIE Marie-Louise : - Mme RENE-GABRIEL Murielle : - M. EUGENE-SALZEDO Willy)

ARTICLE 1 : D'APPOUVER le plan de financement du déploiement du télétravail tel que présenté à l'exposé des motifs visés ci-dessus :

Plan de financement

Postes de Dépenses	Montant HT €	Ressources	Montant HT €
Ordinateurs portable télétravail	53 094,02	Ville de Basse-Terre	34 965,20
VPN pour télétravail	8 261,23		
Logiciel GNEAU SVES et PLATAU	18 337,85	Europe (FSE)	139860,79
Hébergement logiciel GNEAU SVES et PLATAU	3 786,65		
Logiciel AGORA gestion petite enfance	29 931,89		
Logiciels services Techniques	27 514,35		
TeamViewer pour télétravail (50 utilisateurs/ans)	900,00		
Logiciel de sauvegarde Yeambacup 1 ans	3 000,00		
Windows server - configuration et installation *	30 000,00		
Total	174 825,99	Total	174825,99

ARTICLE 2 : DE SOLLICITER l'Europe-FSE au titre de l'appel à projet Télétravail sur l'axe prioritaire 2 « Accompagnement des entreprises, des services de l'État et des collectivités territoriales au développement du télétravail ».

ARTICLE 3 : D'AUTORISER le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

ARTICLE 4 : DE DIRE QUE la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

09) - DELIB N° 22/2022
REF : 7.5/Subventions

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES en avoir délibéré,

DECIDE

• DELIBERATION APPROUVANT
LE PROJET DE REALISATION
DU TERRAIN MULTISPORT DE
CIRCONVALLATION ET SON
PLAN DE FINANCEMENT

A L'UNANIMITE SONT 29 VOIX POUR DONT 5 procurations

(Mme RODES Brigitte : - M. GENDREY Roland : - Mme JEREMIE Marie-Louise : - Mme RENIE-GABRIEL Murielle : - M. EUGENE-SALZEDO Willy)

ARTICLE 1 : D'APPOUVER le projet de « Réalisation du terrain multisport de Circonvallation et son plan de financement » tel que présenté à l'exposé des motifs visés ci-dessus :

Plan de financement

Postes de dépenses	Montants HT €	Financiers Etat (FEI) Ville de Basse-Terre	Montants HT €
Terrain multisport	102 481.06		136 000.00
Eclairage du terrain multisport	16 052.00		313.02
Etudes et Maitrise d'Œuvre	17 779.96		
Total	136 313.02	Total	136 313.02

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

ARTICLE 3 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire remercie ses Collègues pour leur contribution et lève la séance à 20 H 45.



Le Maire,
Président de Séance.

A. ATALLAH

(***)

TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Mise à jour le 01/05/2022

Filières / Grades	Cat.	Effectifs Budgétaires Théoriques au 01/05/2022	Postes Pourvus	Postes vacants	Dont Postes TNC
EMPLOIS FONCTIONNELS					
Directeur Général des Services	A	1	1	0	0
Directeur Général Adjoint des Services	A	2	1	1	0
Directeur des services techniques	A	1	1	0	0
Collaborateur de cabinet	A	1	1	0	0
TOTAL Emplois Fonctionnels		5	4	1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché Hors Classe	A	1	0	1	0
Attaché Principal	A	2	2	0	0
Attaché	A	4	2	2	0
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	10	10	0	0
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	4	1	3	0
Rédacteur	B	9	6	3	0
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Cl.	C	20	17	3	0
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Cl.	C	47	42	5	1
Adjoint Administratif	C	21	19	2	0
TOTAL Filière administrative		118	99	19	1
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur Principal	A	2	1	1	0
Ingénieur	A	1	1	0	0
Technicien	B	1	1	0	0
Technicien Principal de 1 ^{ère} Classe	B	0	0	0	0

Agent de Maîtrise Principal	C	8	2	6	0
Agent de Maîtrise	C	95	95	0	1
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe	C	0	0	0	0
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	C	19	2	17	0
Adjoint Technique	C	41	38	3	0
Total filière technique		167	140	27	1
FILIERE SOCIALE					
ATSEM Principal de 1 ^{ère} Classe	C	3	0	3	0
ATSEM Principal de 2 ^{ème} Classe	C	0	0	0	0
Total filière sociale		3	0	3	0
FILIERE MEDICO-SOCIAL					
Puéricultrice Cadre Supérieur de santé	A	1	0	1	0
Puéricultrice Hors Classe	A	1	1	0	0
Puéricultrice de classe normale	A	2	2	0	0
Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	A	2	1	1	0
Auxiliaire de Puériculture Principal de 1 ^{ère} Cl	B	14	11	3	0
Auxiliaire de Puériculture Principale de 2 ^è Cl	B	1	0	1	0
Total filière médico-sociale		21	15	6	0
FILIERE CULTURELLE					
Attaché de conservation	A	1	1	0	0
Assistant de conservation Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} Classe	C	0	0	0	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{ème} Classe	C	3	3	0	0
Adjoint du Patrimoine	C	0	0	0	0
Total filière culturelle		5	5	0	0
FILIERE SPORTIVE					

Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 1 ^{ère} Classe	B	1	1	0	0
Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 2 ^{ème} Classe	B	0	0	0	0
Educateur des Activités Physiques et Sportives	B	0	0	0	0
Total filière sportive		1	1	0	0
FILIERE ANIMATION					
Animateur Principal de 1 ^{ère} Classe	B	1	0	1	0
Animateur Principal de 2 ^{ème} Classe	B	0	0	0	0
Animateur Territorial	B	1	1	0	0
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} Classe	C	7	5	2	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} Classe	C	38	26	12	0
Adjoint d'animation	C	21	15	6	2
Total filière animation		68	47	21	2
FILIERE POLICE MUNICIPALE					
Chef de Service de Police Principal 1 ^{ère} Classe	B	0	0	0	0
Chef de Service de Police Principal 2 ^{ème} Classe	B	0	0	0	0
Chef de Service de Police Municipale	B	1	1	0	0
Brigadier-Chef Principal	C	5	3	2	0
Gardien Brigadier de Police	C	5	4	1	0
Total filière police municipale		11	8	3	0
TOTAL GENERAL		399	319	80	4